

DGOS

Direction générale
de l'offre de soins

*Les grands enjeux de
la gestion du
patrimoine*

HOPITECH - 8 octobre 2014



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

La gestion patrimoniale : un enjeu majeur pour les établissements de santé

- Un **enjeu organisationnel** pour tenir compte des transformations induites par les regroupements d'établissements et l'évolution des prises en charge médicales, notamment le développement de la chirurgie ambulatoire, des hôpitaux de jour et de la télémédecine

- Un **enjeu opérationnel** pour maintenir ou améliorer les **conditions de prise en charge des patients et l'environnement de travail des personnels** ;

- Un **enjeu financier** compte tenu de l'importance des montants en jeu lors de l'acquisition, la rénovation, l'entretien, l'exploitation et la cession de biens immobiliers :
 - le patrimoine immobilier des établissements publics de santé (patrimoine privé et dédié aux soins) s'élève, selon la Cour des comptes en janvier 2012, à environ **60 millions de m²**, soit une importance comparable à celle du patrimoine de l'Etat.
 - **60,6 Mds d'euros de valeur nette comptable**, selon l'Inspection Générale des Finances en octobre 2013.
 - Le **coût d'exploitation représente 75% du coût de la vie d'un bâtiment**, selon la cour des comptes (rapport 2013 sur le patrimoine affecté aux soins des CHU).
 - Mais le patrimoine est également une **ressource financière**.

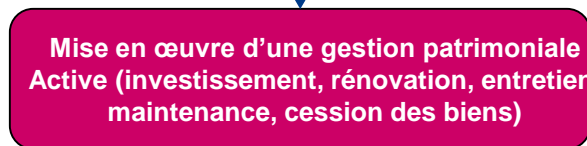
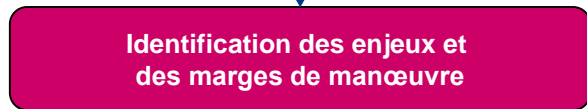
- Les **schémas régionaux de l'investissement en santé** (SRIS) ont été mis en place en 2013 dans l'objectif de garantir la cohérence des investissements à l'échelle d'un territoire. Ils comportent un volet relatif à l'inventaire du patrimoine existant qui doit faire apparaître :
 - Un bilan des opérations d'investissement réalisées depuis 10 ans ;
 - Les capacités foncières ou immobilières mobilisables déjà disponibles pour répondre aux besoins identifiés par les ARS ou par des acteurs de l'offre de soins sanitaire ou médico-sociale.

- Dans le cadre de la **certification des comptes** :
 - progressivement généralisée entre 2014 et 2016 pour les établissements dont le montant des recettes est supérieur à 100 Millions d'euros, la certification nécessite pour les EPS de disposer d'une vision exhaustive du patrimoine, ce qui se révèle être une opération complexe pour de nombreux établissements publics
 - Selon le rapport 2013 de la Cour des Comptes sur la qualité des comptes des administrations publiques, les réserves formulées par les Commissaires aux Comptes dans le cadre de leur rapport de certification concernent en premier lieu les immobilisations et sont motivées le plus souvent par une absence d'inventaire empêchant la valorisation comptable des biens.

- La **Cour des Comptes** met en avant dans 2 rapports récents¹ le besoin de développer une meilleure connaissance du patrimoine des établissements et une stratégie de valorisation de ce patrimoine. L'outil OPHELIE est explicitement mentionné par la Cour comme un outil clé dans l'atteinte de ces objectifs.

¹ Rapports de la Cour des Comptes sur le patrimoine non affecté des établissements (2011) et rapport sur le patrimoine affecté des CHU (2013).

La mise en œuvre d'une politique patrimoniale globale



**Logique d'utilisateur :
Amélioration / adaptation**

**Logique d'investisseur :
Dynamisation**

